

CERTIFICAT

PLAQUES PROFILÉES EN FIBRES-CIMENT

Décision d'admission n° 077-H2-01 du 19 mars 2001

Attachée à l'Avis Technique n° 5/09-2059

Décision de reconduction n° 077-H2-12 du 1^{er} février 2010

Cette décision annule et remplace la décision n° 077-H2-11 du 29 janvier 2009

La société LANDINI SpA
Via Eugenio Curiel n° 27/A
IT-42024 CASTELNOVO SOTTO

Usine de IT-42024 CASTELNOVO SOTTO

est autorisée à apposer la marque NF en application des règles générales de la marque NF et du règlement particulier n° 249. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés après évaluation conformément à ces référentiels.

PLAQUE EUROPA PST 234,8-0



Par mandatement d'AFNOR Certification et pour le CSTB

La Direction Technique
Yannick Lemoigne

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Par référence à la norme NF EN 494 :

- Composition (NT = sans amiante),
- Catégorie : hauteur nominale du profil (C = de 40 à 80 mm)
- Charge de rupture pour plaque de catégorie C : classe 1 (min. 4 250 N/m),
- Moment de flexion pour plaques de catégorie C : classe X (min. 55 N.m/m).

Par référence à la norme NF EN 15057 :

- Résistance à la traversée d'un corps mou de grandes dimensions (sac retenu).

Ce certificat comporte 1 page.

Correspondant

P. VAN DEN BLECKEN
Tél. : 01 64 68 83 70
Fax : 01 64 68 85 34

Sauf retrait, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue à jour au CSTB et disponible sur le site internet www.cstb.fr.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant.